



Informations activité danse 3A.



AUTORISATION DE QUITTER SEUL(E) LE COURS DE DANSE

Pour les enfants de moins de 10 ans :

Ils ne seront pas autorisés à quitter seuls leur cours de danse.

Les élèves dont les parents ne seraient pas arrivés à la fin du cours devront attendre dans la salle de danse, et prévenir de l'arrivée d'un de leur parent/responsable.

Pour les enfants entre 10 et 14 ans

La structure des cours de danse ne dispose pas de gardien. Il n'est pas possible d'assurer une surveillance des enfants en attendant l'arrivée d'un parent/responsable.

Nous vous remercions de nous faire part de votre souhait d'autoriser ou non le départ **seul** de votre enfant :

J'autorise

Je n'autorise pas

Mon enfant (*nom et prénom*)

à partir seul à la fin de son cours de danse.

Personne(s) susceptible(s) de venir le chercher autres que les parents / responsables légaux :

.....
.....
.....

Fait à Elancourt le

Signature des Parents/Représentants légaux :